

Juin 2013



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols

Première session

Rome, 11-12 juin 2013

Formulation de plans d'action pour les piliers du Partenariat mondial sur les sols

Résumé

- Le mandat approuvé du Partenariat mondial sur les sols (CL 145/REP/F1) précise que les activités de celui-ci devraient être organisées autour de cinq axes principaux ou « piliers ». Il est nécessaire de formuler les plans d'action associés à ces piliers, qui devraient orienter les activités futures. Les piliers sont les suivants:
 - Promouvoir la gestion durable des ressources en sols.
 - Encourager l'investissement, la coopération technique, l'élaboration de politiques, l'éducation, la sensibilisation et la vulgarisation, dans le secteur de la pédologie.
 - Promouvoir en matière de pédologie une recherche-développement ciblée, qui soit axée sur les lacunes et les priorités mises en évidence.
 - Améliorer la quantité et la qualité des données et des informations relatives aux sols.
 - Appuyer l'harmonisation des méthodes, des mesures et des indicateurs relatifs à la gestion durable des sols, avec un dispositif de validation national sensible à la diversité des systèmes de production et des écosystèmes.
- L'élaboration de plans d'action complets pour chaque pilier représente un effort à moyen terme, sinon à long terme, car chaque plan doit forcément mobiliser tous les partenaires, que ce soit pour fournir une vaste gamme de contributions ou débattre, et intégrer aussi les avis du Groupe technique intergouvernemental sur les sols. En attendant cette démarche collective, le Secrétariat a réalisé en collaboration avec divers partenaires un certain nombre d'activités qui devraient jeter les bases de la formulation de plans d'action plus détaillés. Le présent document résume brièvement ces travaux préliminaires, pour chacun des piliers.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

Suite que l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols est invitée à donner

1. L'Assemblée plénière souhaitera peut-être:
 - demander au Secrétariat de continuer à conduire des activités d'appui au titre des différents piliers pour jeter les bases de la formulation de plans d'action complets.
 - prier le Groupe technique intergouvernemental sur les sols d'orienter et d'appuyer, sur le plan technique, la formulation de ces plans d'action.
 - inviter les partenaires à appuyer, par tous les moyens convenables, la formulation et la mise en œuvre des plans d'action.
 - demander instamment au Secrétariat de veiller à la mise en œuvre rapide des activités, pour tous les piliers du Partenariat mondial sur les sols.
 - prendre note du stade avancé de l'élaboration du plan d'action lié au pilier 4, demander au Secrétariat de le mettre en œuvre en conséquence et contribuer à l'amélioration de l'information sur les sols à l'échelon mondial.

1. Le mandat approuvé du Partenariat mondial sur les sols (CL 145/REP/F1) prévoit que les activités de celui-ci devraient être organisées autour des cinq axes principaux ou « piliers » suivants:
 - Promouvoir la gestion durable des ressources en sols.
 - Encourager l'investissement, la coopération technique, l'élaboration de politiques, l'éducation, la sensibilisation et la vulgarisation, dans le secteur de la pédologie.
 - Promouvoir en matière de pédologie une recherche-développement ciblée, qui soit axée sur les lacunes et les priorités mises en évidence.
 - Améliorer la quantité et la qualité des données et des informations relatives aux sols.
 - Appuyer l'harmonisation des méthodes, des mesures et des indicateurs relatifs à la gestion durable des sols, avec un dispositif de validation national sensible à la diversité des systèmes de production et des écosystèmes.

2. L'élaboration de plans d'action bien conçus pour chaque pilier représente un effort de longue haleine, qui requiert des contributions importantes de tous les partenaires et impose à ces derniers de débattre entre eux, et qui doit aussi intégrer les avis de fond du Groupe technique intergouvernemental sur les sols dont la création est imminente. En attendant, fort des contributions de différents partenaires, le Secrétariat a conduit un certain nombre d'activités qui devraient être utiles pour la formulation de ces plans d'action. Un bref résumé de ces activités préliminaires est présenté ci-dessous pour chacun des piliers.

Pilier 1: Promouvoir la gestion durable des ressources en sols.

- 1) Dans le cadre des ateliers régionaux relatifs à l'établissement de partenariats, le Secrétariat a recensé, aux niveaux national et régional, les besoins et les priorités en matière de promotion de la gestion durable des sols. Il a aussi organisé un atelier technique sur la gestion de la vie des sols, qui s'est tenu en décembre 2012 et a permis de rassembler des éléments importants pour l'élaboration des plans d'actions. Le rapport qui a été produit constituera un fondement solide qui facilitera la formulation des plans d'action pertinents, en collaboration avec tous les partenaires.
- 2) Il a été demandé d'accorder une place spéciale à l'amélioration de la qualité des sols en Afrique subsaharienne et en Amérique centrale, en vue de favoriser une augmentation durable de la production alimentaire. En conséquence, le Secrétariat s'emploie à élaborer, en

collaboration avec l'Union africaine et les organisations partenaires concernées, une évaluation des lacunes constatées en Afrique subsaharienne dans la mise en œuvre de la Déclaration d'Abuja et des différents programmes d'amélioration de la qualité des sols. En outre, le Secrétariat travaille avec des organisations partenaires à l'établissement d'une conférence ministérielle africaine sur la gestion intégrée de la fertilité des sols.

- 3) Il est prévu d'organiser une consultation régionale pour l'Amérique centrale afin de mettre en place les partenariats nécessaires et d'élaborer un programme de gestion durable des sols destiné à aider les petits exploitants agricoles.

Pilier 2: Encourager l'investissement, la coopération technique, l'élaboration de politiques, l'éducation, la sensibilisation et la vulgarisation, dans le secteur de la pédologie.

- 1) La sensibilisation a été l'une des principales activités du Secrétariat qui s'est efforcé de mobiliser le plus large consensus possible autour de manifestations telles que la Journée mondiale des sols, prévue le 5 décembre, et la célébration de l'Année internationale des sols en 2015. Ces plateformes sont essentielles pour que les hauts responsables et les parties prenantes prennent dûment conscience de l'importance des sols à tous les égards.
- 2) De plus, le Secrétariat a produit du matériel vidéo qui est distribué et employé dans des écoles et des universités du monde entier, afin de faire comprendre aux enfants et aux jeunes l'importance des sols dans de nombreux contextes essentiels et pour le maintien de la vie en général.
- 3) Des avis techniques ont été fournis pour répondre à plusieurs demandes spécifiques émanant d'institutions nationales désireuses de formuler des politiques et de concevoir des activités en matière de gestion des sols, pour garantir la conservation et la gestion durable de cette ressource fondamentale.
- 4) Le Secrétariat a aussi plaidé et cherché des appuis pour une augmentation de l'investissement dans diverses activités de gestion des sols susceptibles de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la réalisation des objectifs de développement rural. Un plan d'action plus robuste devrait s'articuler sur ces activités promotionnelles initiales.

Pilier 3: Promouvoir en matière de pédologie une recherche-développement ciblée, qui soit axée sur les lacunes et les priorités mises en évidence.

- 1) Les activités de recherche en pédologie sont conduites par un vaste éventail d'institutions scientifiques et d'universités et sont globalement très fragmentées. En effet, les interactions entre les chercheurs et les acteurs du développement rural sont encore extrêmement lacunaires; à cet égard, le Secrétariat devrait aider les membres et les partenaires à recenser les domaines de convergence afin de répondre aux besoins effectifs du terrain par des recherches ciblées et des solutions techniques adaptées.
- 2) Dans le but de recenser les activités en cours et d'élaborer un plan d'action satisfaisant, le Secrétariat propose de lancer une consultation par voie électronique auprès des institutions de recherche agronomique nationales, des universités et du système du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGRAI).

Piliers 4 et 5: Améliorer la quantité et la qualité des données et des informations relatives aux sols et appuyer l'harmonisation des méthodes, des mesures et des indicateurs relatifs à la gestion durable des sols.

- 1) En mars 2012, le Secrétariat a organisé avec les institutions partenaires un atelier technique consacré à l'information sur les sols à l'échelon mondial. À cette occasion, les participants des diverses régions ont fait le point sur la disponibilité actuelle des informations relatives aux sols, aux échelons régional et mondial, et sur les capacités en la matière. Les nouveaux outils et les nouvelles méthodes susceptibles de faciliter le processus difficile qui débouche sur la génération d'informations pertinentes sur les sols ont aussi été examinés. L'un des principaux résultats de cet atelier a été la création d'un groupe de travail rassemblant des représentants de toutes les régions. Ce groupe a été chargé d'élaborer un document de travail qui servira de base à l'élaboration des plans d'action associés à ces piliers. Le projet de document de travail a été communiqué à la communauté mondiale. Des observations ont été formulées sur le projet puis la version finale a été mise en ligne sur le site web du Partenariat mondial sur les sols.
- 2) En 2012, en marge des débats du Conseil de la FAO sur la proposition relative à la célébration d'une Journée mondiale des sols, le Secrétariat a organisé une manifestation au cours de laquelle un rapport faisant état de la situation actuelle en matière d'information sur les sols (*Global and regional soil information: Where are we? Where to go?*) a été présenté. Le rapport conclut que, à l'heure actuelle, la seule source d'information mondiale sur les sols dont on dispose est la carte des sols et le rapport connexe produits par la FAO et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en 1979. Face aux besoins croissants de données, pour évaluer les incidences du changement climatique et élaborer les prévisions de production agricole, la communauté de la science des sols n'est malheureusement pas en mesure de mettre à disposition une évaluation exacte des ressources en sols actuelles, à l'échelle mondiale. Pour changer la donne, il est nécessaire d'encourager la coopération et les activités visant l'établissement d'un cadre de surveillance de la qualité des sols.
- 3) Il est également évident que l'harmonisation est une dimension essentielle de la production d'informations sur les sols. Par conséquent, il a été jugé logique d'examiner les piliers 4 et 5 conjointement, puisqu'ils sont étroitement interconnectés.
- 4) Le Secrétariat a apporté son appui à des projets d'information sur les sols en Asie, en Amérique latine et Caraïbes et au Proche-Orient, dont l'objectif est de renforcer les systèmes d'information régionaux sur les sols, grâce au recours aux technologies modernes. Il s'agit d'une action à moyen terme, sinon à long terme, mais les premières étapes consistant à recouvrer et stocker les anciennes données disponibles au niveau national sont désormais franchies. Le renforcement des capacités des institutions nationales a mobilisé toute l'attention voulue, cependant des ressources supplémentaires sont requises dans ce domaine, compte tenu de l'importance de la demande.